

Association des Familles de Saint Etienne
CHALET DES ALPES
42660 le Bessat

www.chalet-des-alpes.com
contact@chalet-des-alpes.com



Séjours à Mornand du 7 au 12/07/2024

Vous avez choisi de nous confier votre/vos enfant(s) pour un séjour « **Esprit Olympique** » qui se déroulera à Mornand -en- Forez (42)

Voici les informations concernant le voyage :

Pour l'aller, nous vous prions d'amener votre enfant le **dimanche 7 juillet à 15h20**, au parking du Musée d'Art Moderne et Contemporain de St Etienne Métropole (Rue F.Léger 42270 St Priest en Jarez).*

L'équipe d'animation du **chalet des Alpes**, clairement identifiable, récupèrera les enfants à partir d'une liste nominative.

Pour le retour, le rdv est fixé, le **vendredi 12/07/2024** au même endroit à **17h00**.*

* 1 seul mode de transport est possible pour l'aller et le retour. **Transfert Gratuit.**

* Remplir une autorisation écrite (décharge de responsabilité) si retrait de votre enfant par un tiers



Pour l'organisation générale et vos enfants, merci de respecter ces horaires.

Mini-Séjour «Esprit Olympique » au Chalet DES ALPES – 42660 le Bessat

- Accueil au Chalet : le mercredi 17 juillet 2024 à 9h15
- Départ du Chalet : le vendredi 19 juillet 2024 à 16h50

Venant de Lyon : A47 direction St Etienne puis Firminy/le Puy – Sortie « le Rond Point ».Prendre la D8 jusqu'au Bessat et traverser le village. Poursuivre sur environ 800 m. A la Croix de Chaubouret, tournez à gauche. Prendre un chemin privé de suite à droite.

Venant de C.Ferrand : A72 direction St Etienne puis route identique ci-dessus.

Venant du Sud de la France : RN7 ou A7 (sortie péage de Vienne) puis route identique ci-dessus. Possibilité de sortir à Chanas puis direction Annonay-Bourg Argental-Le Bessat.

Remplir une autorisation écrite (décharge de responsabilité) si retrait de votre enfant par un tiers.

Pour l'organisation générale et vos enfants, merci de respecter ces horaires.



ESPRIT OLYMPIQUE

Autorisation sportive

Dans le cadre de ce séjour, des activités sportives seront organisées. Elles s'effectuent sur des sites spécialement aménagés et sous la responsabilité de moniteurs spécialisés en plus de l'équipe encadrante.

Merci de remplir ce bulletin valable pour l'ensemble des activités proposées, si vous souhaitez que votre enfant y participe ou énoncer clairement quelle(s) activités prévues vous lui interdisez.

Madame, Monsieur _____

- Autorise(nt) l'enfant _____
- N'autorise(nt) pas l'enfant _____

Fait le _____ à _____

Signature



Nom- Prénom de l'enfant _____

Ne pas oublier de comptabiliser les vêtements portés par l'enfant le jour du départ	DEPART	RETOUR
CASQUETTE, BOB ou CHAPEAU (obligatoire)		
LUNETTES DE SOLEIL		
TEE-SHIRTS		
SLIPS (1 par jour)		
CHAUSSETTES (1 paire chaude + légères en coton)		
PULL EN LAINE (INDISPENSABLE)		
PULLS COTON (indispensable)		
PANTALONS - PANTACOURTS		
SHORT-BERMUDA		
BAS DE SURVETEMENT - JOGGING		
COUPE VENT (K-WAY) -OBLIGATOIRE-		
PYJAMA (plusieurs si énurésie)		
PANTOUFLES (obligatoires)		
CHAUSSURES DE MARCHÉ		
BOTTE DE PLUIE (indispensables en équitation - les marquer)		
CHAUSSURES DE SPORT		
DUVET + DRAP HOUSSE OU PAIRE DE DRAPS (90 cm)		
ENVELOPPE DE TRAVERSIN + ALESE (si jugée nécessaire)		
SAC OU TROUSSE DE TOILETTE		
SAVON, DENTIFRICE, BROSSE A DENTS, PEIGNE, CREME SOLAIRE...		
LINGE DE TOILETTE		
SAC POUR LINGE SALE (personnalisé de préférence)		
GOURDE ET GOBELET PERSONNALISES		
LIVRE(S) ET JEU(X) (sous la responsabilité de l'enfant)		
Inscrire les titres des ouvrages au dos de cette feuille		
TOUT DOIT ETRE MARQUE AU NOM ET PRENOM DE L'ENFANT Y COMPRIS LES CHAUSSURES		

La Direction décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements transportés dans des sacs plastiques **ou non marqués**.

Recommandations pour le séjour

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit en séjour **ESPRIT OLYMPIQUE** se déroulant sur le site de **Mornand en Forez ou au Bessat** organisé par le Chalet des Alpes.

Afin de lui permettre de participer, dans de bonnes conditions, aux activités sportives sur le thème de J.O, nous vous conseillons de le doter notamment de vêtements sportifs sans oublier les chaussures adéquates . Ce séjour se construit pour partie avec les enfants en fonction de leurs souhaits et de la météo.

Merci de bien remplir l'autorisation sportive d'activités.

En vous remerciant par avance de votre participation.



L'équipe pédagogique

Déroulement d'une journée type

8h00-8h05 : lever (les horaires peuvent varier selon le programme d'activité)

8h15 : petit déjeuner (en pyjama ou pas...)

8h45-9h15 : petit moment toilette-rangement de la chambre, des placards. On fait son lit.

9h15-9h30 : début des activités-répartition dans les groupes

11h45-11h50 : retour des activités / rangement des salles / moment toilette

12h00 : repas - les horaires peuvent varier selon les activités ou les jours

13h15 : moment Temps Calme : jeux de société / lecture / courrier / repos

14h00-14h15 : début des activités / répartition dans les groupes

16h15-16h30 : goûter

17h15 - 17h30 : fin des activités / moments libres ou dirigés

18h00 : douches

19h00 : dîner

20h00- 20h15 : présentation de la veillée

21h15-21h30 : coucher (échelonné selon les âges, le contenu de la veillée, le seuil de fatigue, le programme du lendemain...).

Ce programme n'est qu'indicatif et peut être modifié en fonction notamment de la thématique des séjours, des choix de l'équipe d'animation et des conditions météorologiques.

Règlement interne et conditions d'annulation

L'été en Séjours Evasion

Les Séjours Evasion sont des séjours qui s'articulent autour d'une thématique avec en dominante des ateliers sportifs, créatifs et/ou ludiques.

Notre environnement naturel, oriente la majorité de nos activités vers le plein air avec parfois, la mise en place de groupes de niveau afin de rendre les activités plus attractives et adaptées aux capacités de chacun. Par ailleurs, soucieux de notre encadrement et de la sécurité qu'il suppose, notamment pour des pratiques telles que l'équitation, le kayak ou l'escalade, nous nous devons d'appliquer une telle démarche d'animation.

Sur un autre plan, nos équipes d'animation prennent en compte, dans leur programme, les conditions météorologiques, le seuil de fatigue des enfants et les différences d'âges pour ajuster leurs propositions mais tout n'est pas modifiable à la dernière minute ; tous doivent alors s'adapter.

Privilégier l'intérêt des activités offertes aux enfants et créer une ambiance conviviale sont nos principaux objectifs.

Ce règlement, à travers les points abordés ci-dessous, y contribue en posant quelques règles essentielles au bien-être du groupe.

C'est pourquoi nous comptons sur la compréhension et la coopération des familles dans ce domaine.

Trousseau : En raison de la dominante plein air des activités, les vêtements portés par les enfants peuvent être endommagés et/ou égarés. C'est pourquoi sont recommandés des vêtements confortables, fonctionnels, adaptés à un séjour en montagne et sans valeur.

Nous vous rappelons que le Centre est situé à un col, en moyenne montagne, et que par conséquent (même l'été), des vêtements chauds sont indispensables en début de matinée ou en fin de journée.

(Une veillée « fête » pouvant être organisée au cours du séjour, une tenue plus particulière peut-être prévue pour « cette soirée- là » ...)

Bijoux et objets de valeur sont à proscrire.

Pour les livres, jeux (électroniques ou non) la Direction décline toute responsabilité en cas de perte, endommagement ou vol.

Tous les vêtements et chaussures (souvent identiques - surtout les bottes) doivent être marqués (attention aux étiquettes autocollantes qui ne tiennent pas toujours)

En plus d'une surveillance générale, l'équipe d'animation prenant en charge l'inventaire de chaque valise et sac, à l'arrivée et au départ de votre enfant, le maximum est fait pour éviter pertes et mélanges.

Argent de poche : nous vous conseillons de remettre à votre enfant la somme de 8 euros afin de lui permettre d'éventuels achats (notamment lors des sorties journée) ou pour un petit dépannage.

L'argent est remis à un responsable au début de chaque séjour et rendu en fin de semaine, déduction faite des dépenses effectuées.

Confiseries : il est déconseillé de donner des confiseries aux enfants car bien souvent ils en font une consommation abusive les premiers jours. Afin d'éviter cela, ainsi que toute jalousie dans le groupe, les confiseries seront partagées entre tous les enfants lors des goûters ou veillées. Les chewing-gums sont interdits durant les séjours.

Téléphone / visites : les séjours étant de courte durée, **il est demandé aux familles de s'abstenir** de toute visite et de ne téléphoner qu'en cas d'urgence.

Pour le bon déroulement de la vie collective et éviter les vols ou la casse les téléphones portables, tablettes et montres connectées ne sont pas autorisés.

Courrier : les enfants auront la possibilité d'écrire et/ou envoyer un dessin au cours de leur séjour.

Il est demandé **pour les plus petits** que sur les enveloppes soient inscrits le nom et l'adresse des correspondants et que le timbre soit collé. *Attention, beaucoup d'enfants même grands n'ont pas ces informations complètes et l'équipe d'animation ne peut s'engager à les leur fournir faute d'éléments précis et de temps.* Merci donc d'anticiper ce moment apprécié de nombre de nos colons quel que soit l'âge.

Il est possible de laisser un message à l'adresse suivante : **contact @chalet-des-alpes** (dans la mesure du possible, la boîte aux lettres sera régulièrement consultée).

Merci d'avoir une pensée pour la personne en charge de la messagerie et de ne pas abuser de cet outil de communication.

Blog : un blog, dont l'adresse vous sera communiquée au moment de l'accueil, sera mis en place au cours de l'été. Il sera alimenté par des photos prises par l'équipe d'Animation et de Direction. Notre objectif n'est pas faire des portraits de chaque enfant mais de témoigner d'une ambiance à travers quelques clichés **pris au hasard**. *Si vous ne souhaitez pas que votre enfant figure dans ce blog, merci de mentionner votre souhait sur la fiche d'inscription.*

Encadrement : au Chalet des Alpes, votre enfant est accueilli par une équipe d'animation composée de personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur pour les A.C.M.

L'encadrement est calculé sur la base d'1 adulte pour 6 enfants maximum âgés de moins de 6 ans ; 1 adulte pour 12 enfants maximum âgés de plus de 6 ans. - d'un assistant sanitaire, désigné par le directeur s'il n'en assure pas les fonctions. - d'intervenants diplômés pour les activités spécifiques (acrobranche, équitation, attelage canin, tir à l'arc ...).

Le personnel de Direction, de service et de restauration complète l'équipe.

Repas : Les petits-déjeuners, déjeuners et dîner se prennent sur place. A l'occasion de sorties extérieures, des pique-niques sont prévus. Les allergies ou régimes alimentaires particuliers doivent être signalés au moment de l'inscription administrative **sur la fiche sanitaire**.

Traitement : si l'enfant doit suivre un traitement pendant son séjour, le signaler sur la feuille sanitaire et joindre **impérativement** l'ordonnance (ou une photocopie) aux médicaments.

A défaut, aucun traitement ne pourra être administré même avec accord parental et quel que soit le traitement.

Assurance : tous les enfants sont assurés. En cas d'accident, le nécessaire est fait immédiatement par la Direction du Centre pour soigner en conséquence l'enfant et prévenir les parents.

Si vous n'êtes pas joignable, pendant le séjour de votre enfant, veillez à noter sur la fiche sanitaire le nom d'une personne référente qui le sera.

Merci de joindre à cette fiche sanitaire la photocopie de votre attestation carte vitale et mutuelle afin de faciliter la prise en charge de votre enfant en cas d'accident.

Si votre enfant est bénéficiaire de la CMU, merci de joindre à la fiche sanitaire une copie de l'attestation des droits à la CMU.

En cas de maladie bénigne, l'enfant est soigné sur place. Si le cas est jugé plus sérieux, il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant. Si les frais (médecin, pharmacie) sont réglés par le Centre de Vacances, celui-ci en réclame ensuite le remboursement à la famille. Il lui appartient alors de se faire rembourser, à son tour, par sa Caisse d'assurance maladie et sa mutuelle.

Transport : Voir modalités des arrivées et départs pour chacun des séjours.

L'essentiel du programme des séjours exclut tout transport pendant le séjour hormis pour l'activité « accrobranche » ou les enfants pourront bénéficier d'un ou deux trajets en car.

Merci de respecter les horaires pour le bien-être des enfants et la bonne organisation de l'équipe encadrante.

Par ailleurs, merci de nous signaler si la personne récupérant l'enfant n'est pas le responsable légal, auquel cas il vous sera demandé de remplir une décharge de responsabilité à remettre à la Direction.

Enfin, aucun enfant ne sera autorisé, à l'arrivée, à repartir seul chez lui sauf autorisation parentale écrite.

IMPORTANT : La Direction se réserve, à tout moment du séjour, la possibilité de renvoyer un enfant qui par sa conduite mettrait en péril sa sécurité ou celle des autres ou qui ne respecterait pas les règles de vie inhérentes à tout séjour en collectivité : rejet des règles de vie, langage, attitudes, respect du matériel, du personnel, des autres enfants...
Vous serez contacté personnellement et aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le jour du départ.

*Au cœur d'un Parc Naturel Régional, dans un Centre entouré de verdure, les **Séjours Evasion** se sont avant tout des vacances dans la bonne humeur et l'envie de partager quelques jours avec d'autres.*

Conditions d'annulation Séjours Evasion

Règlement de l'intégralité des frais de séjour un mois avant son commencement

Conditions d'annulation :

Dans tous les cas, des frais de dossier de 50 € et l'adhésion seront retenus.

Par la suite, le barème appliqué sera de :

- entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 25 % du montant du séjour,
- entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du montant du séjour,
- entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du montant du séjour,
- moins de 2 jours avant le départ, l'intégralité du prix du séjour sera retenue.

Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté pour quelque raison que ce soit (départ volontaire ou renvoi pour raisons impératives)